



Le seize novembre deux mil vingt, le conseil municipal a été convoqué pour le vingt trois novembre deux mil vingt à la salle des Fêtes, en séance ordinaire.

Séance du 23 novembre 2020

Compte rendu de séance

L'an deux mil vingt, le vingt trois novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

Etaient présents : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, M. BERNATEAU, Mme LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, M. DELAGE, Mme MATHIEU, M. ROUZIER, Mme ROYER.

Etait absente : Mme COULON (pouvoir à Mme PIERSON)

Démissionnaire : Mme DEBAT

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Démission pour raisons professionnelles de Madame Camille DEBAT, Conseillère Municipale
- Installation de Monsieur DUPUY Francis au poste de Conseiller Municipal
- Approbation du procès-verbal de séance du 07 septembre 2020
- Modification du rythme de travail du service technique
- o Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2020 suite à promotion interne
- Achat de chèques CADHOC en faveur du personnel communal
- Achat de matériel pour le cabinet de kinésithérapie et décision modificative au budget 2020
- o Création d'un budget annexe pour le Centre Médical de Santé et d'un budget annexe pour la Crèche « le manège des pitchouns»
- Indemnité de confection des budgets versée au Trésorier de la collectivité
- Achat de parcelles de terrains cadastrées section E n° -147-148-149
- o Participation financière au voyage scolaire des enfants de la commune scolarisés dans les collèges et lycées
- Achat de matériels prévus au budget 2020
- Convention d'état des lieux des ressources financières et fiscales

- Effacement de dettes 2017/2018/2019 crèche et cantine
- Décisions modificatives au budget 2020
- Adhésion à l'association « Itinérance Culturelle en Terrassonnais »
- Mise en place de tickets pour le paiement de la cantine et de la garderie
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Plan de formation des élus
- Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP
- Rapport d'activités 2019 du SIAEP
- o Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- Rapport d'activités 2019 du SDE 24
- Déclarations d'intention d'aliéner délivrées
- Questions diverses

Compte tenu des contraintes et du contexte sanitaires liés à l'épidémie de COVID 19, Madame le Maire informe l'assemblée avoir fait le choix de délocaliser le lieu de tenue de cette réunion. Monsieur le Préfet a été informé le 04 novembre 2020.

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée que la loi du 14 novembre 2020, rétablit les règles dérogatoires sur le fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités territoriales. A notamment été rétablie, la possibilité de tenir les réunions en tout lieu devant un public restreint ou sans public (avec, dans ce cas, une retransmission audiovisuelle « *en direct* »).

C'est pourquoi le public admis à assister à la présente réunion est limité à 10 personnes maximum.

40-2020 Démission pour raisons professionnelles de Madame Camille DEBAT, Conseillère Municipale

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu le 05 novembre 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception, la démission pour raisons professionnelles de Madame Camille DEBAT, élue sur la liste « Le Lardin St Lazare, un nouveau départ ».

41-2020 Installation de Monsieur DUPUY Francis au poste de Conseiller Municipal

Compte tenu de la démission de Madame Camille DEBAT de son poste de conseillère municipale de la liste « Le Lardin St Lazare, un nouveau départ », Madame le Maire procède à son remplacement conformément aux règles édictées à l'article L 270 du code électoral.

Vu la liste des candidats « le Lardin St Lazare : un nouveau départ », Monsieur Francis DUPUY est donc appelé à remplacer Madame Camille DEBAT au sein du conseil municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur Francis DUPUY, dûment convoqué et présent dans la salle, lequel n'a pas renoncé de manière expresse à son mandat, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal et prend rang à la 19^{ème} place du tableau du conseil municipal – article L 2121-1 du CGCT.

42-2020 Adoption du compte rendu de séance du 07 septembre 2020

A l'exception de Monsieur DUPUY, chacun des membres du conseil municipal ayant été destinataire du compte rendu de séance du 07 septembre 2020, Madame le Maire sollicite les observations et précise que les informations et documents demandés lors de ce précédent conseil seront portés à la connaissance des membres présents au moment des questions diverses.

Madame MATHIEU demande que le vote portant sur le compte rendu de la séance du 07 septembre soit reporté à la fin de la présente séance, lorsque les documents et informations auront été communiqués.

Le point est suspendu et sera revu avant la fin de la séance.

43-2020 Modification du rythme de travail du Service Technique

A la demande des agents du service technique et afin de simplifier leur rythme de travail tout en conservant l'efficacité du service, Madame le Maire propose de modifier, à compter du 1^{ER} janvier 2021, le temps d'emploi hebdomadaire de ces derniers qui comprend actuellement 4 périodes de temps de travail différentes.

En concertation avec l'ensemble du service, il est proposé un temps d'emploi permanent de 36 heures 15 correspondant à la durée légale de travail de 1607 heures et 8 jours de RTT

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (une voix contre : Monsieur DELAGE) émet un avis favorable à ces modifications d'horaires.

44-2020 Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2020 suite à promotion interne

Pour 2020, un agent de la commune, actuellement Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, peut prétendre au grade d'Agent de Maîtrise par promotion interne.

Afin de permettre à cet agent de bénéficier de cette promotion et de pouvoir le nommer dans ce nouveau grade, le conseil municipal à la majorité (une voix contre : Monsieur DELAGE) autorise au 1^{er} décembre 2020 :

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet

- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

45-2020 Achat de chèques CADHOC en faveur du personnel communal

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que les agents de la collectivité bénéficiaient chaque année d'avantages au moyen de chèques cadeaux (noël, retraite, médaille du travail).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction de cet avantage et s'engage chaque année à prévoir la dépense à l'article 6474 du budget communal.

46-2020 Achat de matériel pour le cabinet de kinésithérapie

Afin de permettre au praticien kinésithérapeute du Centre Médical de Santé d'accueillir ses patients dans de bonnes conditions, il est nécessaire de doter le cabinet de matériel adéquat.

Le devis établi par la Société HMS CENON s'élève à 19 209.59 € TTC.

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité accepte le devis présenté et décide de prévoir les crédits nécessaires au paiement de la dépense au moyen d'une décision modificative 2020.

47-2020 Création d'un budget annexe pour le Centre Médical de Santé et d'un budget annexe pour la Crèche « le manège des pitchouns»

Afin d'avoir une vision financière précise du service du Centre Médical de Santé et de la Crèche « le manège des PITCHOUNS », Madame le Maire souhaite la création de budgets annexes distincts sous nomenclature M 14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sollicite la création de deux budgets annexes sous nomenclature M14, à savoir :

- Un budget annexe du Centre Médical de Santé
- Un budget annexe de la crèche « le manège des Pitchouns »

48-2020 Indemnité de confection des budgets versée au Trésorier de la collectivité

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de manière permanente la prise en charge de l'indemnité de conseil d'un montant de 45.73 € à verser

au Trésorier de la commune et s'engage à inscrire chaque année au budget, les crédits nécessaires au paiement de la dépense – article 6225

49-2020 Achat de parcelles de terrains cadastrés section E n° -147-148-149

Madame le Maire précise que trois parcelles de terrain contigües, situées avenue du 8 mai 1945 sont en vente.

Il s'agit des parcelles cadastrés section E :

- N° 147 – lieudit : Maisons rouges, d'une contenance de : 1 916 m²
le prix de vente est de 14 000 €
- N° 148 – lieudit : Maisons rouges, d'une contenance de : 420 m²
- N° 149 – lieudit : Maisons rouges, d'une contenance de 1 360 m²
le prix de vente est de 12 500 € + 3 000 € de commission d'agence (Bourse de l'Immobilier), soit : 15 500 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte d'acquérir ces trois parcelles
- Décide de confier à Maître LACOMBE la charge d'établir l'acte d'achat pour la parcelle E n° 147
- Décide de confier à Maître FROMENTEL la charge d'établir l'acte d'achat pour les parcelles E n°148 et n°149
- Désigne le Maire ou tout autre personne dûment mandatée pour signer les actes d'achat à venir.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de la dépense (prix de vente et frais d'actes) sont disponibles au budget 2020 – section d'investissement OPERATION 203 – article 2111

50-2020 Participation financière au voyage scolaire des enfants de la commune scolarisés dans les collèges et lycées

Chaque année, et à chacune des demandes, la commune verse une participation financière aux parents dont les enfants, scolarisés dans les collèges ou lycées, partent en voyage scolaire.

Cette participation d'un montant de 50 € est versée après le départ de l'enfant sur production d'un justificatif de séjour.

Le conseil municipal accepte de reconduire cette mesure telle que présentée et s'engage à prévoir chaque année au budget communal les crédits nécessaires aux dépenses, article 6574.

51-2020 Achat de matériels prévus au budget 2020

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée, l'ensemble du matériel dont la commune a fait l'acquisition dans le respect des crédits budgétaires votés.

- **Outil de gestion pour la police municipale**
- **Tracteur** NEW – HOLLAND type 4 - 86 cv avec cabine
Reprise de l'ancien tracteur Renault : 8 000 €

- **Camion** benne IVECO 35514 – cabine 3 places
Reprise de l'ancien camion MERCEDES : 2 400 €

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (une voix contre : Monsieur DELAGE), valide les choix des matériels qui ont été faits.

52-2020 Convention d'état des lieux des ressources financières et fiscales

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un diagnostic des ressources territoriales (DRT) a été confié au bureau d'études ECOFINANCE COLLECTIVITES.

Le coût de ce diagnostic est de 4 500 € H.T. soit 5 400 € TTC
Inscription de la dépense à l'article 611 du budget 2020

L'assemblée à l'unanimité, confirme le choix du bureau d'études ECOFINANCE COLLECTIVITES.

53-2020 Effacement de dettes 2017/2018/2019 crèche et cantine

A la demande de la Trésorerie, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir effacer les dettes suivantes :

Dettes de cantine :

Titre 432/2017 : 2.45 €

Titre 563/2018 : 12.50 €

Une première délibération avait été prise le 30 juillet 2020 et les crédits prévus au compte 673 pour annuler les mandats. A la demande de la trésorerie, il s'agit d'effacer la dette, et de prévoir les crédits à l'article 6542 du budget 2020.

Dettes de crèche :

Titres : 281/369/467/533/626/727/788/834 : pour un montant de 483.81 € de 2018

Titres : 146/209/247/356/438/515/633/664 : pour un montant de 464.14 € de 2019

Après discussion, le conseil municipal autorise les écritures comptables et décide de prévoir les crédits budgétaires par une décision modificative 2020 à l'article 6542.

54-2020 Décisions modificatives au budget 2020

Madame le Maire précise, qu'il est nécessaire pour couvrir la dépense de matériel de kinésithérapie ainsi que l'effacement des dettes cantine et crèche, de prévoir les crédits au budget 2020.

A cela, il convient d'ajouter la dépense correspondant au transport scolaire des enfants de nos écoles primaires et dont la facture est arrivée en mairie vendredi 20 novembre 2020.

A cet effet, Madame le Maire propose le virement de crédits suivants :
Article 022 – 24 800 € dépenses de fonctionnement

Article 6558 : + 4 500 € dépenses de fonctionnement
Article 6542 + 1 000 € dépenses de fonctionnement
Article 023 + 19 300 € dépenses de fonctionnement

Article 021 + 19 300 € recettes d'investissement
Article 2188 + 19 300 € dépenses d'investissement

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée.

55-2020 Adhésion à l'association « Itinérance Culturelle en Terrassonnais »

Afin d'offrir à la population un plus large choix d'offres culturelles, tant en terme de diversité des spectacles qu'en terme de qualité, Madame le Maire propose de signer un partenariat avec l'association « Itinérance Culturelle en Terrassonnais » dont le siège est fixé Porte de la Vézère à Terrasson Lavilledieu.

Le coût de ce partenariat serait de 500 € par an, versé sous forme de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cette convention. Les crédits seront inscrits au budget de chaque année.

56-2020 Mise en place de tickets pour le paiement de la cantine et de la garderie

Compte tenu des impayés constatés pour les services de cantine et de garderie, les demandes d'effacements de dettes importantes imposées à la collectivité, Madame le Maire affirme qu'il est nécessaire de réagir pour garantir la bonne gestion des deniers publics.

Après avoir sollicité les parents d'élèves, à compter du 1^{er} janvier 2021, il est proposé de mettre en place le prélèvement automatique des factures et pour ceux qui ne le souhaitent pas, le principe d'achat de tickets pré-payés.

Suivant ce principe, seuls les paiements par chèque ou espèces pour l'achat de tickets seraient autorisés.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la mise en place de prélèvements et de tickets pré-payés ainsi que les deux seuls principes de paiement de la cantine et de la garderie. Il autorise la modification de l'acte constitutif des régies correspondantes.

57-2020 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur.

Au vu du nombre et du contenu des remarques que Madame MATHIEU semble avoir à formuler, Madame Le Maire propose d'ajourner ce point et invite Madame MATHIEU à déposer son projet dans les meilleurs délais afin qu'il soit examiné et qu'il soit jugé de l'opportunité de modifier ou non le règlement proposé.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet ajournement.

58-2020 Plan de formation des élus

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il convient d'en établir les contours.

Après avoir entendu la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité entérine le plan de formation tel que proposé.

59-2020 Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Périgord Est a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal. Chacun ayant pu en prendre connaissance, Madame le Maire, sollicite les observations.

Après une observation formulée, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte sans réserve le rapport présenté.

60-2020 Rapport d'activités 2019 du SIAEP - Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort - Rapport d'activités 2019 du SDE 24

Ces rapports sont portés à la connaissance des membres du conseil municipal. Chacun d'entre eux a pu en disposer. A défaut, ils étaient consultables en mairie.

61-2020 Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A)

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux, les Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées en Mairie depuis le 24 juillet 2020 et pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire met à disposition des élus les deux conventions signées par la commune avec l'USV Rugby et Le Lardin Basket Club. Conventions conclues pour 3 années, de 2018 à 2020.

Madame le Maire communique le montant des primes « COVID » allouées au personnel des différents services en fonction de leurs implications lors du premier état d'urgence sanitaire.

Madame le Maire rapporte avoir rencontré les deux responsables de l'Association AUTO PASSION et fait part des explications qu'ils lui ont données.

42-2020 Adoption du compte rendu de séance du 07 septembre 2020

Conformément à l'engagement pris lors de la présentation du point en début de séance, les membres de l'assemblée à l'unanimité, adoptent sans réserve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 septembre 2020.

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal avoir reçu le 5 octobre 2020, adressée à la Mairie, une copie de la requête déposée par Monsieur DELAGE Laurent auprès du Conseil d'Etat.

Monsieur DELAGE déclare que sa demande a été rejetée par le Conseil d'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 18.

L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public